

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 JUIN 2009

-

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 24 juin 2009 au lieu habituel de ses séances.

Cette réunion était présidée par M. Jean URBANIAK, Conseiller Général, Maire.

Présents

M.M. BIZET Gérard, D'HERMY Mauricette, LEBON Didier, DELIERS Bernard, DUPUIS Marie-Charlotte, KOSCIANSKI Richard, DURAND Chantal, CATTIAUT Isabelle, VANDWALLE Gilbert, DELOBEL Marie-Thérèse, DAUCHY Michel, OUDJIAL Samra, DI FILIPPO Maryse, CORDONNIER Didier, PETIT Philippe, BOUCHART Doriane, SENECHAL Jeanne, DAPVRIL Eric, PEUGNET Fabienne, DE TAILLEUR Marjorie,

Absents excusés

Mme MAYELLE Janine (procuration en faveur de M. VANDWALLE)
M. STAWSKI Patrice (procuration en faveur de M. DELIERS)
Mme GARCIA Brigitte (procuration en faveur de M. DAPVRIL)
M. SIMON Hervé (procuration en faveur de M. DAUCHY)
M. LECLAIRE Fabien (procuration en faveur de M. PETIT)
M. LECTEZ Aleksy (procuration en faveur de M. BIZET)

Absents

Mme ROHAUT Claudie
M. MARVILLE Didier

Secrétaire de séance : Mme PEUGNET Fabienne

*

En ouverture de séance, M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour de cette réunion trois délibérations : une délibération en deuxième lecture relative à la vente du logement communal 16 rue Gambetta et deux délibérations relatives à la garantie communale pour deux emprunts de la société d'HLM HABITAT 62/59. Avis favorable à l'unanimité du conseil Municipal. L'ordre du jour est ensuite abordé.

Le Conseil Municipal,

. à l'unanimité, approuve les comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2008 pour le budget principal Commune et le budget des pompes funèbres ainsi que les états annexes présentés par M. DELIERS, Maire-adjoint chargé des finances, sous la présidence de M. BIZET, premier Maire-adjoint et affecte les résultats d'exploitation.

M. DELIERS, Maire-adjoint chargé des finances, précise que les comptes administratifs ont été examinés dans le détail par la commission des finances et par la commission permanente.

Il commente dans ses grandes lignes le compte administratif de la commune qui présente un total de recettes de 12 571 192,31 € pour 11 663 793,42 € de dépenses ventilées comme suit :

5 132 904,88 € de recettes pour 2 939 778,24 € de dépenses en section d'investissement et 7 438 287,43 € de recettes pour 5 696 859,13 € de dépenses en section de fonctionnement.

Compte tenu des résultats 2007 reportés et des restes à réaliser, la balance générale de clôture fait apparaître un excédent net de 907 398,89 €.

Le compte administratif 2008 des pompes funèbres présente un déficit de clôture de 1 536,50 €.

M. DELIERS remercie M. DEAS, Directeur Général des Services, M. LECLAIRE et le service Comptabilité pour la bonne tenue des comptes.

Après le vote des comptes administratifs, conformément aux dispositions réglementaires, M. le Maire reçoit les félicitations pour sa parfaite gestion.

M. le Maire remercie les collègues de leur confiance et précise qu'il voit là un encouragement à poursuivre l'effort de rigueur réalisé en section de fonctionnement, et ainsi dégager des excédents disponibles pour financer les dépenses d'investissement.

. à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les conventions avec le Président du Conseil Général relatives à la création d'un giratoire au croisement de la route départementale 160 E1 et de la rue Pasteur, avec participation financière du Département, définissant la maîtrise d'ouvrage et l'entretien,

. à l'unanimité, fixe les tarifs de restauration à compter de la prochaine rentrée scolaire de septembre comme ci-après :

- 2,65 € le prix des repas pour les enfants des écoles publiques de la commune, des enfants des CLSH et classes transplantées à NOYELLES-GODAULT,
- 4,10 € le prix des repas des enseignants et des personnels des services municipaux, y compris pour les enseignants des classes transplantées,
- 6,80 € le prix des repas-rencontres du mercredi pour les retraités noyellois,
- 13,60 € le prix des repas-rencontres du mercredi pour les extérieurs.

. **à l'unanimité**, fixe l'organisation générale des garderies périscolaires et révisé les tarifs à compter de septembre 2009 comme suit :

Les garderies périscolaires fonctionnent en période périscolaire de 7 h 30 à 9 h 00 et de 17 h 00 à 18 h 00 (les lundis, mardis, jeudis, vendredis) à l'école maternelle Marcel CATHELAIN et à l'école maternelle LAMARTINE

La participation des familles est fixée comme suit :

Familles noyelloises :

- . 1,55 € par enfant et par journée
- . 0,85 € par enfant et par demi-journée (matin ou soir)

Familles extérieures :

- . 2,20 € par enfant et par journée
- . 1,10 € par enfant et par demi-journée (matin ou soir)

. **à l'unanimité**, fixe l'organisation générale des centres de loisirs du mercredi pour la prochaine rentrée scolaire et prévoit la participation des familles,

Les centres de loisirs fonctionneront dans les locaux de l'école maternelle CATHELAIN et éventuellement de l'école Jules Ferry les mercredis de 7 h 30 à 18 h 00 en période scolaire. Ils accueilleront les enfants domiciliés à NOYELLES-GODAULT âgés de 3 à 13 ans conformément à la réglementation en vigueur et les enfants non domiciliés mais hébergés à NOYELLES-GODAULT et scolarisés dans un établissement scolaire de la Ville, dans la limite des places disponibles.

La participation des familles est fixée comme suit :

Familles noyelloises

- 0,75 € par enfant et par heure,
- 2,75 € par enfant et par demi-journée,
- le repas au prix de la restauration scolaire

Familles extérieures

- 1,50 € par enfant et par heure,
- 5,90 € par enfant et par demi-journée,
- le repas au prix de la restauration scolaire

. **à l'unanimité**, fixe l'organisation générale des C.L.S.H. petites vacances scolaires, à compter de la prochaine rentrée et en particulier les dates de fonctionnement, la rémunération du personnel d'encadrement et la participation des familles

Les CLSH fonctionneront dans les locaux de l'école maternelle LAMARTINE pour les enfants de 3 à 6 ans et de l'école primaire Jules Ferry pour les enfants de 7 à 13 ans . Ils accueilleront les enfants domiciliés à NOYELLES-GODAULT âgés de 3 à 13 ans conformément à la réglementation en vigueur et les enfants non domiciliés mais hébergés à NOYELLES-GODAULT et scolarisés dans un établissement scolaire de la Ville, dans la limite des places disponibles pendant les périodes suivantes :

- Vacances de Toussaint : du 26 octobre 2009 au 4 novembre 2009
- Vacances de Noël : du 21 décembre 2009 au 31 décembre 2009
- Vacances de février : du 8 février 2010 au 19 février 2010
- Vacances de Pâques : du 6 avril 2010 au 16 avril 2010.

Participation des familles

Familles noyelloises

- 33,75 € par semaine pour 1 enfant, repas compris
- 23,60 € par semaine pour le 2^{ème} enfant, repas compris,
- 20,45 € par semaine pour le 3^{ème} enfant, repas compris,
- 16,85 € par semaine pour le 4^{ème} enfant, repas compris.

Familles extérieures

- 88,50 € par semaine et par enfant, repas compris.

Les bons « vacances CAF » seront encaissés directement par la Ville et déduits de la participation des familles.

. **à l'unanimité**, autorise la Société d'Economie Mixte ADEVIA, délégataire de la concession d'aménagement de la future résidence de l'Europe (Cavalier Nord) à solliciter la déclaration d'utilité publique de l'opération et l'arrêté de cessibilité à M. le Préfet du Pas-de-Calais, afin de permettre l'accélération de la procédure d'acquisition des parcelles ou propriétés, situées sur cette zone d'aménagement,

. **à l'unanimité**, autorise M. le Maire à signer une convention relative à la conteneurisation enterrée des déchets et verres, résidence « les Peupliers » fixant les modalités de participation financière (1/3 Pas-de-Calais Habitat, 1/3 CAHC, 1/3 Ville de NOYELLES-GODAULT), Coût : 90 000 € HT.

. **à l'unanimité**, émet un avis favorable à la demande de la société SYMEVAD d'implanter un centre de tri de déchets ménagers sur la commune d'EVIN-MALMAISON, au titre des installations classées,

. **à l'unanimité**, autorise la vente à la C.A.H.C. des parcelles cadastrées AB 1141, ZB 9 et 32 à la Communauté d'Agglomération d'HENIN-CARVIN, sises lieudit « Quai du rivage » au prix des Domaines, soit 1 087,80 € afin de permettre l'implantation d'une zone d'activités communautaire,

. **à l'unanimité**, autorise M. le Maire à vendre au garage HANNOY le véhicule actuel de police municipale, qui sera remplacé, au prix de 1 300 € TTC,

. **à l'unanimité**, confirme sa délibération du 11 décembre 2008 relative à la vente du logement communal situé 16 rue Gambetta et corrige les références cadastrales de cette propriété,

. **à l'unanimité**, accorde la garantie communale à hauteur de 50 % à la société HABITAT 62/59 Picardie pour les deux emprunts de 592 059 € et de 111 342 € qu'elle doit contracter à la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction des logements individuels locatifs, carrefour Ferry/Gambetta,

. **à l'unanimité**, vote les budgets supplémentaires 2009 présentés par M. Bernard DELIERS, Maire-adjoint chargé des finances

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COMMUNE

En section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – charges à caractère général	15 000,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	892 398,89 €
	<hr/>
	907 398,89 €

Recettes

Chapitre 002 – excédent reporté	907 398,89 €
	<hr/>
	907 398,89 €

En section d'investissement

Dépenses

Chapitre 20 – Frais d'études	50 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	215 000,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	627 398,89 €
Chapitre 041 – Opérations d'ordre	305 000,00 €
Restes à réaliser	3 027 156,05 €
	<hr/>
	4 224 554,94 €

Recettes

Chapitre 10 – recettes d'investissement	834 029,41 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	892 398,89 €
Chapitre 041 – Opérations d'ordre	305 000,00 €
Chapitre 001 – Excédent reporté	2 193 126,64 €
	<hr/>
	4 224 554,94 €

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

En section fonctionnement

Chapitre 002 – Déficit de l'exercice	1 536,50 €
Chapitre 75 – Produits divers de gestion courante	1 536,50 €

INFORMATIONS

Décisions prises par M. le Maire en vertu de sa délégation de pouvoirs

- décision municipale n° 2009/6 relative à la signature du marché concernant les travaux d'entretien et de réparations ponctuelles du réseau d'éclairage public de la commune de Noyelles-Godault
- décision municipale n° 2009/7 relative à la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le bureau d'ingénierie N.P.I. à LENS pour la construction d'une salle polyvalente,
- décision municipale n° 2009/8 relative à la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'ingénierie REVAL à CALONNE-RICOUART (Pas-de-calais) concernant l'aménagement d'un carrefour giratoire RD 160^E1/rue Pasteur.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.